

SOMMETS

N°06 NOV. 2022 | LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

P 05
L'ANMSM se mobilise dans le
cadre de la crise énergétique

P 06
FNSSDS : sécurité sur les
domaines skiables

P 20
Famille Plus : la salle hors-sac,
un positionnement famille
affiché

P 10 | LA MOBILITÉ AU CŒUR DU TOURISME DURABLE







A l'aube de cette nouvelle saison touristique hivernale, nos stations, fragilisées par la période récente, se trouvent confrontées à une nouvelle crise liée au prix de l'énergie. Bien sûr elles ne sont pas les seules concernées mais la spécificité de l'activité touristique en stations de montagne les rend plus exposées face à l'augmentation des coûts de l'énergie. Les collectivités et en particulier les communes supports de stations de montagne sont toujours dans l'attente d'une décision quant au prix du MWh qui sera finalement payé par les communes et les régies. Un tiers des communes supports devraient renouveler leur contrat d'ici la fin de l'année ce qui fait craindre un coût supplémentaire difficilement absorbable par les seules collectivités. L'ANMSM a sollicité ces dernières semaines l'ensemble des Ministres concernés ainsi que tous les parlementaires du Fil Neige pour qu'un plafonnement du prix du MWh soit mis en place rapidement. Nous avons besoin de visibilité pour assurer la prochaine saison d'hiver.

L'association poursuit ses travaux sur l'immobilier, les saisonniers, la mobilité, thème du dossier central, le référentiel des stations classées, la gestion de l'eau ou le ZAN. Les échanges que nous avons eus ces dernières semaines avec différents Ministres de même que les auditions qui se sont tenues à l'Assemblée nationale et au Sénat nous ont donné l'occasion de préciser nos demandes sur tous ces sujets.

Je tiens à remercier à nouveau l'ensemble des participants à notre Assemblée générale de Briançon. Ce rassemblement a été un succès grâce à la présence de très nombreux Maires adhérents, de nos fidèles partenaires, des parlementaires et élus locaux. Ce fut l'occasion de rassembler une grande partie des acteurs de la montagne dans une période où l'action solitaire est vouée à l'échec alors que le collectif permet de mieux se faire entendre et donc se faire comprendre pour mieux défendre la montagne.

J'achèverai mes propos en souhaitant bonne chance à Méribel et Courchevel pour l'organisation des Championnats du monde de ski en février prochain. Je ne doute pas un seul instant du succès de cet événement qui renverra une image très positive de notre montagne.

JEAN-LUC BOCH
PRÉSIDENT DE L'ANMSM
MAIRE DE LA PLAGNE TARENTAISE

	LES GRANDS RENDEZ-VOUS	03
	EN BREF, LES DERNIÈRES ACTUALITÉS	04
	ACTUALITÉ L'ANMSM se mobilise dans le cadre de la crise énergétique	05
	ACTUALITÉ FNSSDS : sécurité sur les domaines skiables	06
	ACTUALITÉ CIMES Durables : de nouvelles actions pour 2023	07
	ÉVÈNEMENT retour sur l'Assemblée générale 2022 à Briançon	08
	LE GRAND DOSSIER la mobilité au cœur du tourisme durable	12
	LA RENCONTRE Jean-Luc BOCH Président de l'ANMSM	16
	ANALYSE JURIDIQUE Projet de loi de Finance 2023, bail réel solidaire	18
	LABEL FAMILLE PLUS la salle hors-sac, un positionnement famille affiché	20
	L'ANMSM DANS LES MÉDIAS	22

SOMMETS

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

Publication : ANMSM 9, rue de Madrid
75008 Paris. **Tél.** 01 47 42 23 32.

Directeur de la publication : Jean-Luc Boch
(bienvenue@stationsdemontagne.fr)

Rédacteur en chef : Joël Retailleau
(joel.retailleau@stationsdemontagne.fr)

Coordination & mise en page : Dounia Safini
(dounia.safini@stationsdemontagne.fr)

Ont participé à la rédaction :

Joël Retailleau, Laure Froissart, Rémi Ledoux,
Dounia Safini, Valérie Boulanger

Photos : ANMSM, Adobe Stock, OT Le Sancy,
OT les Arcs/Raj Bundhoo

ISSN 2824-6268

Maquette : Matt Design & Communication
(www.mattdesign-com.com).



LES GRANDS RENDEZ-VOUS

03



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNSSDS

La Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables réunira ses membres à l'occasion de son Assemblée générale le 29 novembre. Il y sera question de prévention en matière de sécurité sur les pistes mais aussi de ski de randonnée dans la perspective de l'ouverture de la saison d'hiver.



CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'ANMSM

Après les Conseils d'administration de Briançon et de Paris, les membres titulaires et suppléants se retrouveront à trois reprises au cours du 1er semestre 2023 pour fixer les axes de travail de l'association et porter les sujets de préoccupation des élus auprès des pouvoirs publics.



JOURNÉE NATIONALE CIMES DURABLES

A l'initiative de la commission Cimes Durables, une journée nationale réunissant élus et techniciens sera organisée durant l'année 2023. Elle aura pour objectif d'échanger autour d'un sujet lié au développement durable et de mettre en lumière les projets en cours en stations. La prochaine édition des Trophées Cimes Durables aura lieu en 2024.

L'ANMSM À LA RENCONTRE DES MAIRES DU JURA ET DU MASSIF CENTRAL

L'année 2022 a vu l'association se rendre dans les Vosges et les Pyrénées à la rencontre des Maires adhérents et non adhérents de l'association dans le but de mieux faire connaître le travail de l'ANMSM et de renforcer le collectif. Des rendez-vous seront organisés en 2023 dans le Jura et le Massif central.





EN BREF, LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

04



RENDEZ-VOUS AVEC LES MINISTRES EN CHARGE DES COLLECTIVITÉS

Le Président de l'ANMSM, accompagné des Présidents de la commission CIMES Durables et de la commission Aménagement, **ont rencontré Caroline CAYEUX, Ministre déléguée chargée des Collectivités, et Dominique FAURE, Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité** pour évoquer les sujets suivants : crise énergétique, gestion de l'eau, péréquation.



L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUDITIONNE L'ANMSM

Deux auditions ont permis à l'association d'évoquer plusieurs propositions. **La première avec les députés Joël GIRAUD et Marina FERRARI dans le cadre du PLF pour 2023** : conséquences de la crise énergétique pour les stations, péréquation, DGF, saisonniers. **La seconde avec la députée Virginie DUBY-MULLER concernant la partie tourisme** : évolution de l'activité estivale, saisonnalité, saisonniers, mobilité.



SÉNAT : DEUX AUDITIONS SUR LES SAISONNIERS ET LE ZAN

Le **groupe d'études Développement économique de la montagne présidé par le Cyril PELLELAT** a réuni plusieurs acteurs de la montagne dont l'ANMSM sur le sujet des saisonniers. Après avoir saisi les commissions Sénat, l'ANMSM a été entendue par la mission sénatoriale sur le ZAN.



A LA RENCONTRE DES MAIRES DES PYRÉNÉES

En partenariat avec l'Agence des Pyrénées, l'ANMSM, accompagnée de France Montagnes, s'est rendue à Foix à la rencontre des Maires des stations de montagne du massif pyrénéen pour **mieux faire connaître l'association, en particulier sa mission institutionnelle, et pour échanger sur les sujets d'actualité : crise énergétique, retenues collinaires, tarification des forfaits.**



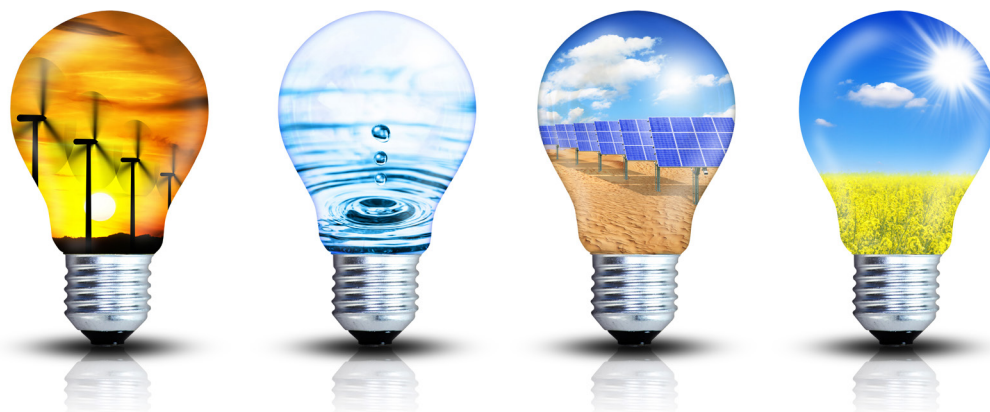
RÉUNION AVEC LES MINISTRES SUR LE PROJET DE LOI ENR

Les Ministres Agnès PANNIER-RUNACHER chargée de la Transition énergétique et Dominique FAURE chargée de la Ruralité ont consulté l'ANMSM sur le PJJ relatif aux énergies renouvelables. **L'hydroélectricité, deuxième source de production électrique derrière le nucléaire, doit être facilitée en montagne par l'implantation de microcentrales.**



RENCONTRE ANMSM-AMF

A la demande de l'association et **en accord avec David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France, une rencontre s'est déroulée le 8 novembre avec la Secrétaire générale de l'AMF Murielle FABRE.** Le Président de l'ANMSM a appelé de ses vœux un travail plus partenarial entre les deux structures.



ACTUALITÉS

05

L'ANMSM se mobilise dans le cadre de la crise énergétique

LES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE ONT RENCONTRÉ À PLUSIEURS REPRISES CES DERNIÈRES SEMAINES LES MINISTRES EN CHARGE DES COLLECTIVITÉS EN FAISANT DES PROPOSITIONS SUR L'ÉNERGIE.

La question énergétique avait été discutée au sein de l'ANMSM dès le mois d'avril à l'occasion de son Conseil d'administration. **Un rapide tour de table de l'ensemble des stations adhérentes de l'association avait apporté alors des éléments concrets sur l'étendue des difficultés à venir**, dans un contexte financier particulièrement tendu alors que de nombreuses communes supports n'avaient toujours pas reçu les compensations financières promises par l'État pour les pertes de recettes enregistrées en 2021.

Dès le mois de juin tous les ministres concernés avaient été saisis par l'association en pointant la spécificité des communes supports de stations de montagne.

A la demande de l'ANMSM, **une rencontre a été programmée début septembre avec le cabinet du Ministre de l'Économie** qui a permis d'aborder ce sujet. En effet, la situation de la montagne a un caractère unique par la saisonnalité de son tourisme en grande partie hivernal. Cela implique dès lors un profil de consommation de l'électricité compliqué car condensé sur une période où la consommation nationale est au plus haut. La filière montagne est donc très exposée face à l'augmentation des coûts. Suivant la date de renouvellement des contrats, les collectivités ont vu leurs factures augmenter considérablement. Par ailleurs, la grande volatilité des prix du MWh de ces dernières semaines mettaient en difficulté collectivités et entreprises.

Accompagné des Présidents de la commission CIMES Durables Pierre VOLLAIRE et de la commission Aménagement Christophe AUBERT, Jean-Luc BOCH, Président de l'association **a rencontré le 6 septembre Caroline CAYEUX, Ministre déléguée chargée des collectivités, et Dominique FAURE, Secrétaire d'État chargée de la Ruralité.** Le sujet énergie était notamment à l'ordre du jour : crise énergétique mais également développement des énergies renouvelables en stations (solaire, éolien, hydroélectricité), ce thème ayant été retenu pour l'Assemblée générale de l'association à Briançon.

A l'instar d'autres associations d'élus, **l'ANMSM avaient demandé avant l'été une décorrélation des prix du gaz et de l'électricité ainsi que l'établissement d'un prix plafond acceptable pour le MWh.** Il était en effet indispensable de donner rapidement de la visibilité aux acteurs de la montagne afin de sécuriser la prochaine saison touristique.

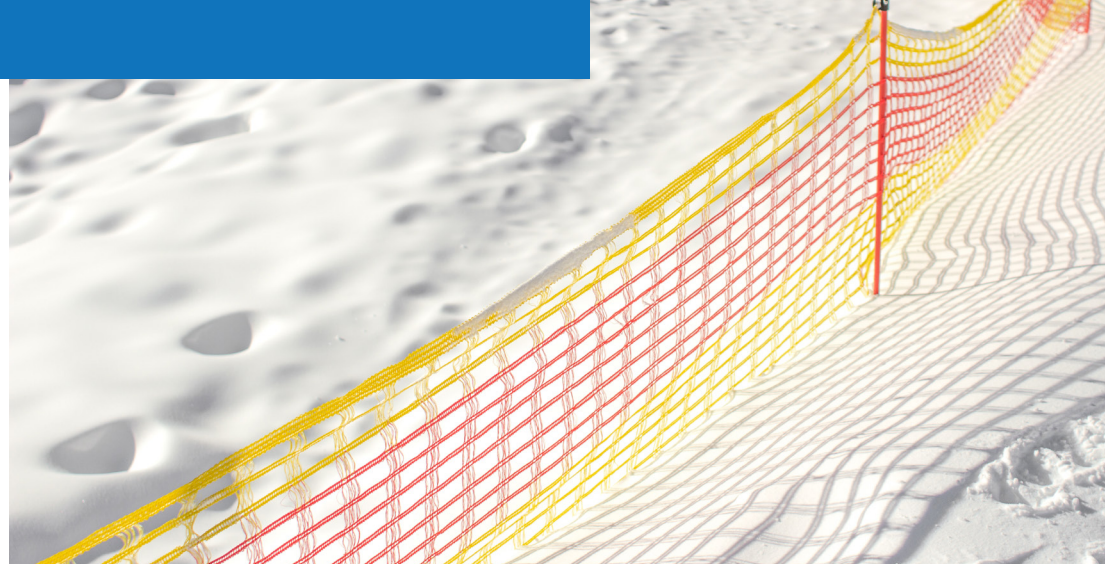
De leur côté, les communes supports de stations de montagne ont mis en place à l'automne, à l'image des entreprises, des plans d'économie d'énergie visant à réduire d'environ 10 à 15% la facture énergétique.



Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif qui permet aux Français, entreprises, collectivités et associations d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, **EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français.** A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité.

Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée. Ainsi, l'ANMSM intervient auprès de ses adhérents dans le déploiement de ces bonnes pratiques en trois temps : valoriser le dispositif EcoWatt, faire connaître et s'inscrire au signal d'alerte, recenser l'ensemble des mesures de sobriété mises en place par les communes supports de stations.



FNSSDS : la sécurité sur les domaines skiables au cœur de la réflexion des Maires des stations

LA FÉDÉRATION TRAVAILLE SUR DES MESURES DESTINÉES À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SUR LES DOMAINES SKIABLES.

La réflexion engagée en 2022 par la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables a pour objectif de **faire émerger des pistes d'amélioration en matière de sécurité tout en adressant un message rassurant et sécurisant afin de pratiquer le ski dans les meilleures conditions.**

Ainsi plusieurs groupes de travail se sont réunis au printemps sous la présidence de Claude JAY, Maire des Belleville/Les Menuires/Val Thorens, afin de faire des propositions dans plusieurs domaines : **aménagement des pistes, port du casque, information-communication, prévention-sanction.**

Parmi les sujets prioritaires, les professionnels ont évoqué **la remise à niveau du plan des pistes**, outil de communication et de prévention, **la mise en place de messages de prévention sur les domaines skiables**, **le traitement des jonctions/croisements de pistes ou encore l'examen des lieux de collisions.** Il est également question de **redonner plus de visibilité aux pisteurs-secouristes** dont la mission est essentielle sur les pistes notamment en matière de sécurité.

Par ailleurs, la Fédération lance une enquête auprès des pratiquants afin de mieux connaître le « sentiment d'insécurité » présent ces derniers mois dans le but de prendre les mesures les plus adaptées pour améliorer la sécurité de tous.



TROIS QUESTIONS À CLAUDE JAY, PRÉSIDENT DE LA FNSSDS

Quelles sont les parties prenantes de la FNSSDS ?

A la demande du Ministère de l'Intérieur, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne est à l'origine de la création

en 2010 de la Fédération avec le soutien de Domaines Skiables de France, du Syndicat National des Moniteurs du Ski Français, de l'Association Nationale des directeurs de pistes et de la sécurité des stations de sports d'hiver, de l'Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches, de Nordic France et de l'École Nationale des Sports de Montagne.

Quelle mission est dévolue à la Fédération ?

La FNSSDS a été créée pour réunir les acteurs de la sécurité en montagne afin de défendre la spécificité de leurs métiers. Elle est l'interlocuteur de référence sur la sécurité et les secours sur les domaines skiables et est intervenue ces dernières années sur les sujets suivants : Nonel, matelas de protection, normes Afnor, prévention sur la sécurité, ski de randonnée.

Quelles conclusions entendez-vous tirer des travaux en cours sur la sécurité ?

La réflexion engagée doit nous permettre de mettre en œuvre une feuille de route dédiée à la sécurité sur les pistes pour la prochaine saison d'hiver. L'information et la communication seront en particulier renforcées y compris sur les domaines skiables et plusieurs points seront traités pour améliorer la sécurité. Une communication interviendra fin novembre-début décembre.



CIMES Durables : de nouvelles actions pour 2023

APRÈS LE SUCCÈS DES TROPHÉES CIMES DURABLES EN 2022, LA DÉFENSE DU TOURISME DURABLE EN STATIONS DE MONTAGNE EST PLUS QUE JAMAIS UNE PRIORITÉ DES ÉLUS DE L'ANMSM, AVEC DES BELLES PERSPECTIVES POUR 2023.

UN PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE STATIONS

L'objectif affiché de CIMES Durables a toujours été de favoriser et mettre en avant les comportements en faveur du développement durable, **en valorisant les projets les plus innovants et en permettant la mise en place d'un réseau entre les responsables développement durable des différents massifs**. La Commission CIMES Durables, coprésidée par Pierre VOLLAIRE Maire des Orres, et Guillaume DESRUES Maire de Bourg-Saint-Maurice, entend aller plus loin que la simple remise des Trophées CIMES Durables dont la dernière édition s'est tenue au printemps 2022. **Dès 2023, la journée nationale CIMES Durables réunissant les responsables développement durable de chaque station, fera son grand retour après un intermède lié à la crise sanitaire**. Cette journée visera à créer une réelle émulation entre les différentes stations sur des projets de développement durable tout en donnant à chacun l'occasion d'échanger. Le collectif ANMSM croit plus que jamais à l'enrichissement mutuel entre les stations, convaincue que les bonnes idées peuvent se diffuser par celles et ceux qui ont déjà de l'expérience dans ce domaine. De son côté l'ANMSM apportera le soutien logistique nécessaire et l'appui juridique indispensable à la conduite de ces projets.

LA VALORISATION DES RÉALISATIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Trophées CIMES Durables visent quant à eux à valoriser des projets de développement durable en stations. Grâce aux Trophées, après quatre éditions, **ce sont plusieurs dizaines de projets qui ont été mis en avant dans les médias mais également au travers des outils de communication de l'ANMSM : site Internet, newsletter, réseaux sociaux**. Afin de renforcer cette valorisation, la commission CIMES Durables a pour projet **la mise en place d'un outil de valorisation numérique, par le biais d'une plateforme numérique où seront répertoriés les différents projets de développement**

durable portés par les stations accompagnés d'une fiche projet synthétique avec résumé et retombées positives. Cet outil sera une véritable bibliothèque de bonnes pratiques et de bonnes idées en terme de développement durable. **Diffuser et valoriser ces réalisations via cette plateforme devrait permettre une meilleure connaissance des expériences avec au final une mise en relation facilitée des différents acteurs.**

HORIZONIA

Du 13 au 15 septembre 2022, ATD et GL Events organisaient le premier salon du tourisme durable destiné aux professionnels du tourisme, un secteur en pleine mutation en raison des évolutions des attentes des clients sur le développement durable. Ce salon a pu regrouper de nombreux acteurs du tourisme durable, tant du côté des hébergeurs que du côté des fournisseurs d'équipements, pour aborder des sujets majeurs. **Le salon, organisé en partenariat notamment avec l'ANMSM, a également été ponctué d'ateliers et de conférences sur de nombreux sujets : adaptabilité des destinations touristiques au changement climatique, accessibilité, mobilité ou encore Ecolabels.**





Les Maires des stations se rassemblent à Briançon : retour sur l'Assemblée générale

ÉVÈNEMENT

08

COMME CHAQUE ANNÉE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANMSM A ÉTÉ L'OCCASION POUR LES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE DE SE RETROUVER, DE SE RÉUNIR ET DE REVENIR SUR LES ACTIONS PASSÉES ET À VENIR DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE.

L'Assemblée générale 2022 s'est tenu à Briançon où les adhérents ont été accueillis par son Maire Arnaud MURGIA. L'Assemblée générale a été l'occasion de fédérer les Maires ainsi que les autres participants autour de plusieurs temps forts, animés par le Président de l'association et Maire de La Plagne Tarentaise Jean-Luc BOCH.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : RÉTROSPECTIVES ET ACTIONS POUR L'AVENIR

Le Conseil d'administration s'est réuni la veille de l'Assemblée générale statutaire, permettant à ses différents membres d'aborder les problématiques qui font l'actualité des stations pour se projeter

vers la saison à venir. Une cinquantaine de Maires ont ainsi pu échanger sur des sujets aussi divers que **la facture énergétique et les déséquilibres budgétaires qui risquent de mettre à mal l'économie des communes supports de stations, la défense des enjeux environnementaux, l'emploi des saisonniers ou encore la tarification des forfaits** en écho avec la diffusion du document de l'ANMSM s'agissant du cadre juridique en la matière.

Sur la gestion de l'eau et l'usage des retenues collinaires, **le Livre Bleu de l'ANMSM a été diffusé à tous les membres du Conseil d'administration avec pour objectif prioritaire de mieux expli-**





ÉVÈNEMENT

09

quer l'intérêt de ces réalisations en montagne.

Les bonnes pratiques diffusées dans ce Livre Bleu sont autant d'indications pour promouvoir une gestion raisonnable de l'eau en montagne. De nombreux autres sujets ont été abordés, dont notamment l'approche que devait adopter l'ANMSM face au ZAN (Zéro artificialisation nette). **Les discussions sur les sujets d'urbanisme seront d'ailleurs l'objet d'un nouveau développement dans une version 2 du Livre Blanc sur l'urbanisme en stations de montagne.**

L'Assemblée générale statutaire a été l'occasion de faire un point sur les actions en 2021 et 2022. Le Président a rappelé les différents thèmes abordés par l'association en 2021, à travers les répercussions de la crise sanitaire, notamment sur les sujets de compensations et d'indemnités. De nombreuses rencontres ministérielles ont ainsi pu avoir lieu pour permettre l'ouverture des stations pendant l'hiver 2021/2022 avec la participation à l'élaboration d'un protocole sanitaire pour les stations de montagne. A aussi été rappelée l'action entreprise quant à l'aménagement et l'urbanisme à travers la diffusion en 2021 du Livre Blanc sur l'urbanisme en stations de montagne. **L'ANMSM a ainsi montré son action constante et sa mobilisation pour faire entendre la voix des stations auprès des pouvoirs publics, que ce soit en interpellant le gouvernement ou en mobilisant son réseau de parlementaires du Fil Neige, toujours présents pour écouter les témoignages des Maires des stations de montagne.** Lors de cette Assemblée générale, un focus a été fait sur le travail engagé par l'ANMSM pour l'ouverture des remontées mécaniques avec un protocole sanitaire simplifié et harmonisé, ou encore sur le sujet des compensations pour les stations du fait des pertes de recettes consécutives à la crise sanitaire.

Ces deux ouvrages -Livre Blanc et Livre Bleu- ouvrent ainsi un cycle de production de documents de travail. Un document relatif à la péréquation et à l'effort fiscal des communes supports de stations devrait suivre prochainement. Le rapport moral du Président a été l'occasion de revenir sur l'intégralité des actions de l'ANMSM, qu'elles soient en cours et à venir, notamment concernant la tarification spéciale qui a occupé les travaux de l'ANMSM en 2022 ou encore le travail collectif sur la problématique du prix de l'énergie.

En clôture de l'Assemblée générale statutaire, avant l'intervention de la Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité Dominique FAURE, **Sophie VERNEY, Présidente de la commission Famille Plus Montagne et Maire de Montricher-Albanne (Les**

Karellis) a remis les Trophées Famille Plus aux stations dont le label a été attribué ou renouvelé en 2022.



BRIANÇON : L'EXEMPLE DE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Pour conclure l'Assemblée générale, les Maires adhérents de l'ANMSM et leurs partenaires institutionnels et parlementaires ont pu découvrir les innovations et installations énergétiques de la station de Serre-Chevalier Vallée. **Celles-ci permettent à la station d'assurer une production énergétique équivalente à 30% de sa consommation à l'horizon 2023, grâce à la mise en place de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes et de microcentrales hydroélectrique.** La station s'inscrit ainsi dans une démarche d'innovation prônée en particulier par la commission CIMES Durables. La présentation des installations de Serre-Chevalier doit permettre aux Maires souhaitant se tourner vers la production d'électricité de profiter ainsi de l'expérience de la station.





ÉVÈNEMENT



RENCONTRES AVEC LES GRANDS ACTEURS : LA GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

La thématique de l'Assemblée générale 2022 était tournée vers la gestion des ressources, et notamment de l'énergie. L'ANMSM avait invité de grands acteurs sur ce sujet afin d'échanger avec les Maires des stations de montagne et les partenaires de l'ANMSM.

Lors de ces Rencontres, les Maires ont pu bénéficier de **l'expertise climatique de Martin MENEGOZ, climatologue et chercheur au CNRS**. Sa présentation de l'évolution du climat et du changement climatique sur le territoire de la montagne a permis une approche préventive de l'évolution du climat afin de sensibiliser les stations pour mieux faire évoluer les pratiques et prendre conscience de l'importance du climat sur l'écosystème de montagne, première victime du changement climatique.

A la suite de la découverte des installations énergétiques de la station, **les participants ont pu échanger avec Patrick ARNAUD, Directeur général du domaine skiable de Serre-Chevalier Vallée**. Son intervention a permis d'expliquer la politique mise en place en matière énergétique et de préciser les obstacles administratifs rencontrés. Enfin, **Eric GUILPART, expert montagne de la Banque des Territoires, a expliqué de quelle manière la Banque des Territoires pouvait accompagner les stations en matière de transition énergétique**.

Grâce à ces échanges, les participants ont pu avoir une approche globale sur la gestion de la ressource: approche scientifique, témoignage de professionnels et accompagnement financier.

LA SECRÉTAIRE D'ETAT À LA RURALITÉ DOMINIQUE FAURE PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cette Assemblée générale 2022 s'est achevée par l'intervention d'un représentant du gouvernement en la personne de Dominique FAURE, Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité, accompagnée du Député des Hautes-Alpes Joël GIRAUD, ancien Ministre. **Lors de son intervention, Dominique FAURE a tenu à assurer les Maires de la détermination du gouvernement pour accompagner les stations à la suite de la crise sanitaire et face à la crise énergétique**. La Secrétaire d'Etat a fait le point sur le Plan Avenir Montagne, lancé en 2021 par Jean CASTEX, alors Premier Ministre.

Les Maires présents ont pu échanger avec la Secrétaire d'Etat sur les sujets qui les préoccupent à l'aube de la prochaine saison d'hiver, notamment sur le prix de l'énergie et les négociations sur les prochains contrats d'électricité, ou encore sur la nécessité de faciliter l'implantation des retenues collinaires avec des règles d'urbanisme simplifiées et adaptées au milieu de la montagne. Les maires ont notamment fait part de leurs inquiétudes quant à la limitation de l'artificialisation des sols et les difficultés inhérentes aux stations de montagne, qui se démarquent par rapport aux autres territoires, comme la récente problématique des tarifications différentielles. **L'ANMSM a pu ainsi conclure son Assemblée générale en prenant date avec le gouvernement pour de nouveaux échanges**.



ÉVÈNEMENT

11

LES RETENUES COLLINAIRES : UN INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR ?

Les échanges entre les Maires adhérents, les parlementaires et le gouvernement lors de l'Assemblée générale ont montré l'importance du sujet relatif à la gestion de l'eau. Celui-ci n'a cessé d'être d'actualité durant l'été 2022, avec des épisodes de sécheresse importants, montrant à quel point la disponibilité de la ressource en eau est un sujet majeur pour les collectivités territoriales. Les enjeux de la gestion de l'eau sur les territoires des stations de montagne amènent tout naturellement à la question des retenues collinaires. Ces dernières sont actuellement sous le feu des projecteurs en raison d'oppositions souvent virulentes.

L'enjeu de la gestion de l'eau est essentiel en montagne. L'ANMSM l'a rappelé, en mentionnant le travail réalisé dès la fin de l'année 2021 et la rédaction de son Livre Bleu sur les retenues collinaires, et plus précisément sur l'adoption d'une démarche vertueuse et durable en termes de gestion de l'eau. Les Maires des stations de montagne ont toujours été particulièrement soucieux de la gestion durable de la ressource en eau, en prévoyant très tôt la construction de retenues collinaires pour pouvoir aux besoins en neige de culture l'hiver et **ainsi éviter de puiser dans les nappes phréatiques. Depuis plusieurs années, les Maires ont pris l'initiative de diversifier les usages des retenues collinaires, usages mis en exergue dans le Livre Bleu sur les retenues collinaires.** Ainsi, ces retenues d'eau en altitude doivent pouvoir assurer plusieurs besoins pour une véritable gestion vertueuse de l'eau : retenue d'eau contre les épisodes de sécheresse, production d'hydroélectricité, appoint pour l'agriculture de montagne, stockage d'eau potable pour les populations, outil touristique et d'activités sportives dans le cadre de la diversification, les retenues collinaires peuvent être multi-usages. Pourtant, ces retenues font face à de nombreux obstacles : pesanteur administrative qui empêche la diversification des usages, lenteur des procédures, oppositions et recours souvent excessifs voire abusifs.

Le sujet des retenues collinaires sera traité avec beaucoup d'attention dans les mois à venir avec en particulier un effort de pédagogie afin d'en démontrer toutes les vertus. La concertation doit aujourd'hui primer, et l'administration doit évoluer afin de faciliter le multi-usage de tels projets. A cette fin, le Livre Bleu sur les retenues collinaires a été remis à Dominique FAURE, Secrétaire d'Etat à la Ruralité.

Là où le juge administratif estime que la production de neige n'est pas un intérêt public majeur, **les Maires ont positionné ce sujet des retenues collinaires d'intérêt commun prioritaire.**





La mobilité au cœur du tourisme durable

12

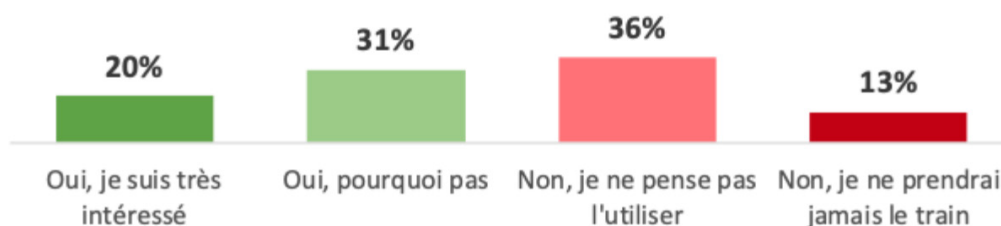
LES FRANÇAIS SERAIENT PRÊTS À CHANGER MASSIVEMENT LEURS HABITUDES DE MOBILITÉ SI L'OFFRE DE TRAIN ÉTAIT MEILLEURE, D'APRÈS LES RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE (*) MENÉE PAR L'ANMSM AU PRINTEMPS 2022, EN PARTENARIAT AVEC G2A CONSULTING ET COMANAGING.

La réduction de l'empreinte carbone doit passer par une amélioration notable et rapide de l'offre de trains. Aujourd'hui, 89 % des Français utilisent encore leur voiture pour se rendre sur leur lieu de vacances en hiver.

LES FRANÇAIS PRÊTS À CHANGER LEURS HABITUDES DE MOBILITÉ, SOUS CERTAINES CONDITIONS.

Actuellement, seuls 8 % des Français* envisagent de changer de mode de transport pour se rendre sur leur lieu de vacances en hiver. Parmi eux, 44 % motivent leur choix pour des raisons environnementales. Mais si l'offre de train était mieux adaptée, ils seraient 51 % à passer le cap, dont 20 % qui se considéreraient comme « très intéressés ». Une appétence pour le train encore plus forte chez les 18-24 ans qui seraient 76 % à pouvoir l'utiliser si l'offre était idéale.

Pourcentage de Français prêts à utiliser le train si l'offre était idéale :



AMÉLIORATION DE L'OFFRE FERROVIAIRE ET AUTOCARS ENTRE LES GARES ET LES STATIONS: LES ATTENTES DES FRANÇAIS

Ce changement d'habitude des français est conditionné par une amélioration notable et rapide de l'offre. En effet, l'accès en transports en commun pour venir séjourner à la montagne relève aujourd'hui du parcours du combattant. Interrogés sur les améliorations qui les inciteraient à prendre d'avantage le train, 35 % des Français souhaitent une logistique facilitée dès le départ de leur domicile*, 29 % aimeraient des trajets plus directs et 17 % davantage de choix d'horaires. Un enjeu que l'on retrouve également à l'arrivée en station, où 16 % des vacanciers souhaitent une amélioration de la mobilité sur le « dernier kilomètre » et des facilités de déplacements sur place. Sans parler du prix qui reste un critère de choix pour 43 % des Français.

(*) Enquête en ligne auprès d'un panel représentatif de la population française et d'un panel de clients montagne entre le 25 et 30/03/2022 (3052 répondants au total)



Plus globalement les Français sont de plus en plus sensibles à leur empreinte environnementale. Face à l'usage très majoritaire de la voiture individuelle pour se rendre en stations de montagne, un choix qui s'explique par les difficultés d'accès en transports en commun élus et professionnels partagent la même vision d'un modèle économique plus durable, et d'une politique de transports permettant de lutter contre le changement climatique. L'ANMSM appelle l'ensemble des parties prenantes à redoubler d'efforts en faveur du développement de l'offre ferroviaire.

LES AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES PAR LES FRANÇAIS POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR ACCÉDER EN STATION

43%

un prix plus attractif

35%

une logistique au départ facilitée

29%

des correspondances moins nombreuses

25%

une meilleure desserte





MAIREinfo

Les maires des stations de montagne plaident pour l'amélioration de l'offre de trains

09/06/2022
Montagne

Selon une enquête réalisée par l'Association des maires des stations de montagne (ANMSM), 51 % des vacanciers seraient prêts à changer de mode de transport « si l'offre de train était meilleure ». Les élus revendiquent davantage de trains pour rejoindre les villages et domaines skiables et répondre à ce souhait d'une mobilité plus durable.

Avant l'élection présidentielle, l'Association nationale des élus de la montagne (Anem) avait déjà soulevé cette problématique de la mobilité dans les territoires montagnards à travers la publication d'un livre blanc (lire Maire info du 29 mars). Les élus proposaient en effet de « faciliter l'accès aux territoires par une meilleure coordination des moyens de transports collectifs publics et privés, une offre de vacances sans voiture, le développement et la modernisation des trains de nuit, le développement des ascenseurs valléens et des parkings-relais au pied des vallées. »

L'accessibilité est une priorité pour ces territoires tout comme le respect de l'environnement. Ainsi, les élus de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) ont fait connaître leurs intentions concernant le développement de la mobilité durable via la publication d'une étude et d'un communiqué de presse mardi dernier.

Leur revendication est simple : « La réduction de l'empreinte carbone doit passer par une amélioration notable et rapide de l'offre de trains. »

Des vacanciers a priori volontaires

89 % des vacanciers utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de vacances en hiver. Mais l'enquête menée par l'ANMSM montre que ces derniers « seraient prêts à changer massivement leurs habitudes de mobilité si l'offre de train était meilleure. »

« Les Français sont de plus en plus sensibles à leur empreinte environnementale, explique Jean-Luc Boch, président de l'association. Pourtant, la plupart des vacanciers utilisent encore leur voiture pour se rendre en stations de montagne. Un choix qui s'explique par les difficultés d'accès aux stations en transports en commun. »

L'étude montre que si l'offre de train n'était pas « un parcours du combattant » - comme elle l'est actuellement selon les élus - « les vacanciers seraient 51 % à passer le cap. » Cet enthousiasme pour le train est encore plus fort chez les jeunes (18-24 ans), qui seraient 76 % à vouloir utiliser le train si l'offre était améliorée.

Les élus prêts à agir

« Élus et professionnels partagent la même vision d'un modèle économique plus durable, et d'une politique de transports permettant de lutter contre le changement climatique », explique le président de l'association dans le communiqué de presse.

Ainsi, les élus des stations de montagne lancent un appel à « l'ensemble des parties prenantes » pour développer rapidement l'offre ferroviaire dans ces territoires touristiques. « Les élus se tiennent prêts à travailler avec la SNCF et les transporteurs locaux pour permettre à la montagne d'enclencher sa mutation vers la mobilité durable », indique Jean-Luc Boch, lui-même maire de La Plagne-Tarentaise, une commune nouvelle de Savoie.

Trois propositions concrètes sont formulées par l'ANMSM. D'abord, il faut « valoriser davantage l'offre de trains directs et étudier l'offre de trains de nuit vers les stations depuis les grandes villes françaises et européennes pour répondre également au besoin de la clientèle étrangère notamment anglaise, néerlandaise, belge ». Deuxièmement, les élus proposent de « travailler sur une offre de transports multimodale » pour planifier l'ensemble d'un trajet avec par exemple la mise en place de navettes allant de la gare au lieu de destination. Enfin, l'association met en lumière la nécessité de « promouvoir les offres de réservation et donc de transport » au-delà des dates liées aux grandes vacances d'hiver « pour rendre la montagne encore plus accessible à tous et s'adapter ainsi aux nouveaux usages de voyage. »

MONTAGNE
LEADERS
NEWS



D'après l'ANMSM, les Français seraient prêts à utiliser le train pour venir à la montagne.

L'ANMSM demande des engagements pour l'accessibilité en stations

L'ECHO
touristique

Tourisme durable : les stations de ski demandent plus de trains

Par Florian De Paola Le Juin 8, 2022

Alors que la question de la transition durable du tourisme est au cœur des préoccupations en montagne, les stations veulent plus de trains pour améliorer leur accessibilité.

Tourisme durable



Rejoindre les massifs par train et transports en commun ressemble parfois « à un parcours du combattant ».

Localtis
Un média
Banque des Territoires

Accessibilité des stations de montagne : les maires appellent à améliorer l'offre ferroviaire

Publié le 7 juin 2022, par Anne Lenormand / Localtis
Tourisme, culture, loisirs, Transport mobilité durable

Selon une enquête récente réalisée par l'Association des maires des stations de montagne (ANMSM), 51% des Français seraient prêts à changer leurs habitudes de mobilité pour se rendre sur leur lieu de vacances en hiver si l'offre de train était meilleure. Les élus se disent prêts à travailler avec la SNCF et les transporteurs locaux pour répondre à ce souhait d'une mobilité plus durable.



© Pixabay

franceinfo : Les maires de stations de montagne pour l'acheminement des touristes par le train

Publié le 07/06/2022 à 15h40
Écrit par Daniel Pajoux



ANMSM et SNCF : un partenariat pour une mobilité décarbonée



LE
GRAND
DOSSIER

L'ASSOCIATION A ENGAGÉ CES DERNIERS MOIS DES DISCUSSIONS AVEC LA SNCF AFIN DE FACILITER LE « PARCOURS CLIENT » ET AINSI AMÉLIORER LE BILAN CARBONE LIÉ AUX TRAJETS POUR SE RENDRE EN STATIONS DE MONTAGNE.

15

Dès son élection à la présidence de l'ANMSM en septembre 2020, Jean-Luc BOCH avait fait de l'amélioration et de la décarbonation des transports pour se rendre en station une priorité de son action.

Il faut rappeler en effet que le transport représente 65% du bilan carbone d'un séjour à la montagne. Par ailleurs l'utilisation de la voiture sur des accès limités avec un calendrier scolaire contraint conduit à des difficultés importantes sur le plan de la circulation ayant une incidence forte sur les trajets de millions de vacanciers. Ces trajets font partie intégrante du « parcours client » qu'il convient d'améliorer.

Par ailleurs, les Français sont de plus en plus sensibles à leur empreinte environnementale. **Pourtant, la plupart des vacanciers (86% selon l'enquête ANMSM G2A CoManaging) utilisent encore leur voiture pour se rendre en stations de montagne.** Un choix qui s'explique par les difficultés d'accès aux stations en transports en commun.

Ainsi à la suite de l'Assemblée générale 2021 de l'ANMSM, des discussions se sont engagées avec la SNCF pour trouver aussi rapidement que possible des points d'amélioration dans plusieurs directions.

Trois axes de travail sont privilégiés pour le moment :

- **Améliorer l'offre de trains directs** en précisant que dans ce domaine la décision relève de l'État. Des mesures en ce sens répondraient à la demande de la clientèle française mais également internationale de proximité, la montagne l'hiver accueillant environ 2 millions de vacanciers internationaux la plupart voisins de la France.
- **Travailler sur une offre de transports multimodale** pour planifier l'ensemble de son trajet

du premier train au départ de la gare la plus proche de son domicile jusqu'à la navette sur les derniers kilomètres pour arriver en station. Il s'agit d'aller plus loin que la réservation de taxis et de voitures de location déjà proposées lors de l'achat du billet de train.

Sur ce sujet, l'ANMSM a mis récemment en relation la SNCF et les principaux transporteurs locaux dans le but de simplifier le parcours client.

- **Promouvoir les offres de réservation et donc de transport hors des super pointes** pour rendre la montagne encore plus accessible à tous et s'adapter ainsi aux nouveaux usages de voyage.

S'agissant des courts séjours, qui se développent de plus en plus, une action vis-à-vis des hébergeurs a été menée pour mettre en adéquation offre de trains et séjours décalés.

Pour la saison d'hiver à venir, la SNCF compte promouvoir fortement les destinations montagne à partir du mois de novembre, ce qui pourraient conduire à une progression de l'utilisation de ce moyen de transports comme cela a été constaté durant la saison d'été 2022.

Sur tous ces sujets, un point d'étape sera réalisé au printemps 2023 afin d'orienter les actions de l'association. Les échanges engagés ces derniers mois permettront en effet de faire **des propositions d'amélioration dans un premier temps en matière d'information des voyageurs et de facilitation des réservations.** Dans un second temps il sera question d'intégrer l'ensemble des acteurs des transports pour faire du trajet domicile-destination finale un élément à part entière du parcours client.

Le partenariat ANMSM-SNCF entre dans une phase plus concrète avec pour objectif la réservation d'un séjour de porte à porte.



LA RENCONTRE

16

JEAN-LUC BOCH
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
NATIONALE DES MAIRES
DES STATIONS DE MONTAGNE
MAIRE DE LA PLAGNE TARENTOISE



POURQUOI L'ANMSM A-T-ELLE SOUHAITÉ INTERROGER LES FRANÇAIS SUR LEURS HABITUDES DE MOBILITÉ ? EN QUOI EST-CE UN ENJEU POUR LES STATIONS DE MONTAGNE ?

Les Français sont de plus en plus sensibles à leur empreinte environnementale. Pourtant, nous voyons bien que la plupart des vacanciers utilisent encore leur voiture pour se rendre en station. L'enquête ANMSM nous montre ainsi que plus de 50% des vacanciers seraient prêts à laisser leur véhicule personnel pour le train si l'offre était meilleure. Ce chiffre doit nous interpeller et nous inciter à l'action. Lorsque l'on constate les nombreuses difficultés pour accéder aux stations en transports en commun, mais aussi le prix des billets de train, le choix est vite fait. D'autres raisons freinent les vacanciers : les correspondances trop nombreuses, le manque de dessertes et de choix dans les horaires, l'inadaptation entre la réservation du séjour et la réservation du transport. Pour des habitants de Bordeaux par exemple, il faut passer par Paris pour arriver dans les Alpes. Aujourd'hui l'offre doit s'adapter, il faut plus de trains et plus de facilité à l'arrivée afin d'avoir un bus ou un transport en commun pour arriver jusqu'à la station de montagne.

Aujourd'hui, 60% de l'empreinte carbone des stations de montagne provient des transports. L'avenir des stations de montagne, qui ont engagé une démarche environnementale depuis plusieurs années, repose aussi sur leur capacité à prendre le virage de la mobilité durable. Dans un contexte où la préférence pour l'avion tend à décroître, développer le transport ferroviaire s'impose donc comme une évidence.

Cette mobilisation permettrait de renforcer le cercle vertueux du développement durable en montagne et ainsi faciliter le parcours client et donc l'attractivité de nos stations.

QUELLES SERAIENT LES SOLUTIONS À METTRE EN PLACE POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ À LA MONTAGNE ?

Afin de permettre aux Français de limiter leur impact carbone pour se rendre en montagne, l'offre ferroviaire doit évoluer pour leur faire aimer le train

et les inciter à se tourner vers ce moyen de transport, plus écologique que la voiture. Pour cela, nous proposons trois axes de réflexion :

- Valoriser davantage l'offre de trains directs et étudier l'offre de trains de nuit vers les stations depuis les grandes villes françaises et européennes pour répondre également au besoin de la clientèle étrangère
- Travailler sur une offre de transports multimodale pour planifier l'ensemble de son trajet - du premier train au départ de la gare la plus proche de son domicile jusqu'à la navette sur les derniers kilomètres pour arriver en station
- Promouvoir les offres de réservation et donc de transport hors des super pointes pour rendre la montagne encore plus accessible à tous et s'adapter ainsi aux nouveaux usages de voyage.

LES STATIONS ONT-ELLES DÉJÀ AVANCÉ CONCRÈTEMENT SUR CE SUJET ?

De nombreux projets ont été mis en œuvre ces dernières années en stations. Je rappelle que dès 2018, nous testions des navettes autonomes électriques en station avec le groupe Bertolami. Les navettes de bus sont en cours de modernisations, notamment en passant à l'électrique. Il faut maintenant que les grands transporteurs, en premier lieu la SNCF, s'adaptent rapidement aux nouveaux usages de la clientèle.

QU'ATTENDEZ-VOUS DE VOS ÉCHANGES AVEC LA SNCF ?

L'objectif de cette action engagée par l'ANMSM est de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs concernés. Je rappelle par ailleurs que cette prise de conscience n'est pas nouvelle puisque dès mon élection à la présidence de l'association en 2020, ma première intervention médiatique avait été pour promouvoir le transport ferroviaire dans le but d'améliorer l'accessibilité des stations de montagne.

**LA
RENCONTRE**

17

Nous sommes en lien depuis plusieurs mois avec la SNCF pour engager des réflexions communes autour des trois axes évoqués précédemment. Il y a une vraie appétence pour le train chez les Français et en particulier chez les jeunes (les 18-24 ans seraient 76 % à pouvoir utiliser le train si l'offre était idéale), mais il faut du temps pour faire bouger les lignes. Il nous faut également mettre autour de la table les transporteurs locaux pour améliorer notablement la multimodalité.

DE QUELLE MANIÈRE COMPTÉZ-VOUS INTERPELER LES POUVOIRS PUBLICS ?

Notre initiative a en effet pour but d'interpeler les pouvoirs publics, Etat mais également collectivités, pour impulser une véritable dynamique au niveau national. Nous avons besoin d'une volonté politique affirmée pour accélérer le mouvement.

A l'occasion de l'élection présidentielle du printemps, l'ANMSM avait adressé à tous les candidats plusieurs messages en particulier sur la mobilité et sur l'adaptation de l'offre ferroviaire. Ainsi sa pratique en sera favorisée et permettra de faciliter le parcours client. De la même manière les transports par câble doivent s'inscrire de plus en plus dans un schéma territorial intégrant les liaisons entre territoires à l'année et, s'agissant des activités, comme moyen de transport toutes saisons. Les ascenseurs valléens doivent également être développés.

Le précédent gouvernement avait fait du développement ferroviaire une priorité en matière de transport. Il nous faut maintenant passer aux actes concrets.

** Propos issus d'une interview Mobily Cités juin 2022*

**MA
MONTAGNE****CE QUE J'AIME PARTICULIÈREMENT À LA MONTAGNE ?**

La nature, la beauté des paysages, les grands espaces mais aussi les espaces aménagés qui permettent ainsi de protéger la faune et la flore sur le reste de nos territoires.

MON PLUS BEAU SOUVENIR MONTAGNE ?

Ils sont nombreux qu'il s'agisse d'escalade sur des rochers de Tarentaise ou de descente en Vanoise.

MA PROCHAINE ENVIE DE MONTAGNE ?

Avoir la joie et le bonheur d'accueillir de nouveau les vacanciers et retrouver le sourire sur les visages des enfants qui découvrent la montagne enneigée.



Le projet de loi de finances 2023 à la loupe

ANALYSE JURIDIQUE

18

L'essentiel du projet de loi de finances pour 2023* est à destination des particuliers et des entreprises pour protéger ces cibles de l'inflation et de la crise énergétique. Pourtant, un certain nombre de mesures concerne également les collectivités territoriales.

LES MESURES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales sont en hausse de 2,15%, passant de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards d'euros. **La DGF ne sera pas indexée sur l'inflation. La dotation de solidarité rurale DSR et la dotation de solidarité urbaine DSU augmenteront chacune de 90 millions d'euros en 2023, tandis que la dotation d'intercommunalité croîtra de 30 millions d'euros.** Une nouveauté va s'installer quant au mode de financement : la dotation forfaitaire des communes ne sera plus ponctionnée pour permettre la progression de la péréquation. L'Etat abondera l'enveloppe normée de 210 millions d'euros de la DGF dans ce but (déclaration de Caroline Cayeux le 26 septembre 2022). Pour montrer sa prise en compte des difficultés que risquent de subir les collectivités avec la crise énergétique, le gouvernement se dit ouvert pour 2023 à revoir un dispositif de **filet de sécurité**, comme celui initié par la LFR 2022, dans lequel les délégations de services publics seront intégrées. Une des mesures phares de soutien aux entreprises est **la suppression de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE en deux ans**, en 2023 (pour moitié) et 2024. Cette contribution bénéficiait en partie au bloc communal. Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une **fraction de la TVA**. Cette fraction sera directement attribuée à un fonds national d'attractivité économique des territoires. Cette compensation sera calculée en retenant la moyenne des trois dernières années et en lui appliquant la dynamique de la TVA dans les années à venir. Elle sera ensuite répartie en prenant entre autres comme critère les **bases de cotisation foncière des entreprises CFE**. De nombreuses associations réclament à ce sujet l'ajout d'un critère qui serait le reflet de l'évolution de l'activité économique locale.

Concernant le **partage de la taxe d'aménagement**, un délai supplémentaire de trois mois pour délibérer des modalités de partage du produit communal de la taxe d'aménagement pour 2023 a été annoncé, portant la date-butoir au 31 décembre 2022.

Les contrats de Cahors vont être remplacés par **les pactes de confiance**, contenus dans le projet de loi de programmation des finances publiques, dans lesquels un **objectif d'évolution des dépenses locales sera fixé : le but est la modération de la progression des dépenses de fonctionnement à hauteur de l'inflation moins 0,5% sur la durée du quinquennat**. Cet objectif sera inscrit dans la loi. Si l'effort n'est pas fourni par les collectivités, des sanctions sont à craindre, comme l'absence d'accès à toute dotation de l'Etat ou des reprises.

LES MESURES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Au-delà des mesures à destination des particuliers sur la rénovation énergétique des logements privés, près de 300 millions d'euros sont destinés à des opérations d'adaptation et de restauration écologique sur les territoires, à la protection du littoral et aux aires protégées.

De plus, un **fonds d'accélération écologique dans les territoires**, doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé **fonds vert**, doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités territoriales. Ce fonds a pour objectif de soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission...). Son fonctionnement s'annonce déconcentré pour s'adapter aux besoins des territoires dans une logique de souplesse et de flexibilité.

**Le PLF 2023 étant encore en discussion au Parlement, un article sur le sujet sera régulièrement mis à jour sur JurisMontagne, pour en suivre les évolutions.*

RENDEZ-VOUS SUR JURISMONTAGNE

JurisMontagne est une plateforme juridique numérique, mise à disposition des membres adhérents de l'ANMSM depuis février 2020. A ce jour, cette plateforme comptabilise plus de 150 fiches juridiques, notes d'actualité et modèles de documents administratifs en libre accès aux ad-

hérents de l'association. Si à ce jour vous n'avez pas activé votre compte JurisMontagne, n'hésitez pas à contacter l'ANMSM au courriel suivant : jurismontagne@stationsdemontagne.fr. JurisMontagne est également en capacité d'apporter un conseil personnalisé si la demande le justifie.

Le bail réel solidaire : un accès facilité à la propriété



ANALYSE JURIDIQUE

19

La dissociation du foncier et du bâti, pour diminuer l'impact du coût du foncier et faciliter l'accès à la propriété, est mise en œuvre par les **Organismes de foncier solidaire** (OFS) et le **bail réel solidaire** (BRS). Le BRS est un outil anti-spéculatif efficace pour soutenir la location et l'accès à la propriété des ménages modestes.

LA DÉFINITION DES ORGANISMES DE FONCIER SOLIDAIRE

Les OFS sont des **organismes à but non lucratif** dont le principal objet est de mettre à disposition du foncier, bâti ou non, pour la production de logements abordables, en location ou en accession à la propriété, tout en préservant leur accessibilité économique sur le très long terme, au fil des locations ou des reventes, et ce grâce à un mécanisme de dissociation entre le foncier et le bâti. Cette dissociation s'opère ainsi : les ménages acquièrent le bâti et louent le foncier.

Les OFS ont été créés par l'article 164 de la loi ALUR, codifié dans l'article L.329-1 du Code de l'urbanisme. Le décret n°2016-1215 du 12 septembre 2016 modifié précise les modalités de création, d'agrément, de contrôle de l'activité et de suspension ou retrait de l'agrément de ces nouveaux organismes. L'outil principal des OFS est le Bail réel solidaire (BRS).

LE BAIL RÉEL SOLIDAIRE

Le BRS a été créé par **l'ordonnance du 20 juillet 2016**, prise en application de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Ses spécificités sont encadrées par le Code de la Construction et de l'Habitation.

Conclu pour une **durée comprise entre 18 et 99 ans**, le BRS permet à un organisme de foncier solidaire de consentir à un preneur des droits réels en vue de la location ou de l'accès à la propriété d'un ou plusieurs logements. **Ces opérations sont soumises à des plafonds de ressources, de loyer et, le cas échéant, de prix de cession.** Le contrat peut prévoir une obligation de construire ou de réhabiliter des constructions existantes. Il peut également prévoir que le preneur occupe le logement sans pouvoir le louer. A terme du bail, sauf si les parties ont convenu un renouvellement, les terrains et les constructions font leur retour dans le patrimoine des OFS.

Le BRS peut être consenti à un particulier qui occupe le logement, à un opérateur qui construit ou réhabilite des logements et qui s'engage soit à céder les droits réels immobiliers attachés à ces logements en respectant des plafonds de ressources des preneurs et de prix de cession fixés par décret, soit à mettre en location selon des plafonds de loyer et de ressources des locataires. L'OFS peut imposer des seuils inférieurs.

Dans ces différentes situations, le preneur s'acquitte du **paiement d'une redevance** dont le montant tient compte des conditions d'acquisition du patrimoine par l'OFS. En cas de cession, donation ou succession, l'acquéreur, le donataire ou l'ayant droit doivent répondre aux conditions d'éligibilité et être agréé par l'OFS. Si ces conditions sont réunies, la durée du bail est prorogée de plein droit afin de permettre au nouveau preneur de bénéficier d'un droit réel d'une durée égale à celle prévue par le contrat initial. **En cas de revente, l'OFS bénéficie d'un droit de préemption.**

Pour éviter toute spéculation, les prix de cession ou la valeur maximale des droits réels immobiliers sont encadrés. **Ce prix de cession est encadré par le plafond applicable au PSLA, TVA comprise.** Ce dispositif permet l'accès à la propriété sur le long terme pour des ménages aux revenus modestes.

JURISPRUDENCE

TA de Grenoble, 25 octobre 2022, n°2206293

De nombreuses associations environnementales ont demandé au juge des référés de suspendre l'exécution de l'arrêté du 20 septembre 2022 du préfet de la Haute-Savoie portant autorisation environnementale au profit de la commune de La Clusaz. Le juge estime que **l'intérêt public** qui découle de la réalisation d'une retenue collinaire essentiellement destinée à assurer l'enneigement artificiel de la station est **insuffisant** à remettre en cause l'urgence qui tient à la préservation du milieu naturel et des espèces qu'il abrite. Un doute sérieux apparaît donc, du fait de **l'absence de raison impérieuse d'intérêt public majeur** permettant de déroger à l'interdiction de destruction des espèces protégées.



LABEL
FAMILLE
PLUS

La salle hors-sac, un positionnement famille affiché

PROJET COLLECTIF PENSÉ AVEC LES ACTEURS CONCERNÉS DE LA STATION, LA SALLE HORS-SAC CONSTITUE UN VÉRITABLE LEVIER D'ACTION POUR L'ACCUEIL DES FAMILLES SI L'ON TIRE PARTI AU MAXIMUM DE L'ÉQUIPEMENT.



Un signal fort de l'attention portée aux familles

L'intérêt d'une salle hors sac n'est plus à démontrer. Si à l'origine les salles étaient pensées pour les groupes, il s'agit désormais d'un service de base indispensable pour une clientèle famille. De la simple salle hors-sac au lieu de détente avec services et offres associés, cet équipement constitue un véritable outil d'animation et de communication pour peu que les stations s'en saisissent.

Concevoir un projet ou améliorer l'existant nécessite en amont d'établir un programme clair.

De nombreuses questions se posent. **Trouver un emplacement.** Il n'y a pas de règle pour le meilleur emplacement d'une salle hors-sac, tout dépend de la configuration de la station et de ses flux. Située sur le domaine skiable ou dans la station, le bon sens invite à trouver un lieu facilement accessible à ski et rattaché à une zone d'évolution des familles.

Créer ou aménager un bâtiment.

Il peut s'agir d'une salle faisant partie d'un autre ensemble ou alors d'un bâtiment à part entière. La réglementation qui s'applique est celle des établissements recevant du public (accessibilité, sécurité...). La surface doit être en adéquation avec la taille de la station, les matériaux choisis sont à considérer au regard de l'ambiance voulue. En complément de la salle hors-sac, on peut trouver d'autres types d'installations pour une pause, par exemple,

cabanes, tipis, hamacs etc...

Imaginer des équipements et des services. Des services minimum sont attendus par les familles comme un espace chauffé et un point d'eau. Des petits plus sont les bienvenus comme le chauffe-gant, le micro-onde, le wifi ou encore, des aménagements complémentaires différenciants tels qu'un espace ludique avec jeux à disposition ou une offre de petite restauration.

Clarifier un fonctionnement et une gestion.

La majorité des salles hors-sacs sont mises à disposition en accès libre (un service rendu par la commune ou l'exploitant des pistes selon les emplacements), sans personnel présent en permanence sur les lieux. Il convient dès lors d'organiser des rotations régulières pour s'assurer de la propreté des lieux et du bon fonctionnement. Cette « auto-gestion » a pour conséquence parfois des dégradations qui empêchent l'offre de services « petits plus ». Dans une recherche de modèle économique, certains services supplémentaires peuvent avoir un accès payant (consigne, recharge, jeu, voire restauration via un prestataire etc.)

Adapter un nom et une communication. La salle hors sac peut devenir un point fort de la station avec une identité marquée. Le nom qui lui sera donné n'est pas anodin et pourra refléter une intention, une ambiance ou même faire le lien avec un thème ou une mascotte.

7 stations de montagne ont été auditées cet été pour le renouvellement de leur labellisation Famille Plus.

Après examen des candidatures, le Comité National de Gestion du label a validé le renouvellement du label pour 3 ans pour Val d'Allos, La Rosière, Le Corbier, Aussois, Val d'Isère, Gérardmer et Font Romeu. Félicitations aux stations !



**LABEL
FAMILLE
PLUS**

21

En conclusion, même les projets les plus simples et peu coûteux ont leur intérêt, l'importance est le soin apporté au lieu (chaleureux, propre...) et sa connexion avec l'offre environnante.

Pour en savoir plus et accompagner les stations dans la réflexion de mise en place de salle hors-sac, une note technique Famille Plus montagne est à disposition sur demande auprès de l'ANMSM.

BAROMÈTRE FAMILLE PLUS MONTAGNE

Mis en œuvre par la commission Famille Plus montagne, le Baromètre constitue un observatoire ciblé « familles » sur le territoire montagne. Que ce soit au niveau individuel ou collectif, le baromètre permet d'analyser les tendances depuis plus de 10 ans grâce à des enquêtes clients réalisées 2 fois par an par les stations labellisées. Les stations sont sensibilisées pour participer activement à l'écoute client en administrant le questionnaire.

De l'observation à la mise en application d'actions, les principales tendances des résultats de l'hiver 2022 :

- Sous-représentation des familles monoparentales (5.95 % des répondants alors qu'elles représentent 24.7 % des familles françaises selon l'INSEE)
- Baisse de fréquentation des familles avec de jeunes enfants de 0 à 6 ans (38% des répondants alors qu'en 2016 elles représentaient encore 56%)
- 37% des répondants déclarent séjourner pour la première fois en stations

A la question « **Vos moins bons souvenirs** », trois sujets se dégagent :

- Sécurité : les familles ne se sentent pas en sécurité sur les pistes
- Tarifs : le prix des remontées mécaniques et de l'alimentation dans les supérettes sont perçus comme trop élevés.
- Mobilité : il est souhaité un vrai plan de mobilité à l'échelle des stations

Quant aux « **Meilleurs souvenirs** », ils s'articulent autour des activités ou animations permettant aux parents et enfants de **se construire des souvenirs communs**. Par exemple, un pique-nique, une partie de luge, un spectacle, une descente à skis en famille.





EXTRAITS DES DERNIÈRES PARUTIONS

L'ANMSM DANS
LES MÉDIAS

france•tv



Europe 1



22

**AOÛT 2022**

Le Président de l'ANMSM fait le point sur la saison d'été tout en évoquant deux sujets d'actualité pour les stations de montagne : prix de l'énergie et retenues collinaires.

**SEPTEMBRE 2022**

Des élus de l'ANMSM étaient reçus place Beauvau par Caroline Cayeux, la Ministre des collectivités territoriales et Dominique Faure, Secrétaire d'Etat à la Ruralité. Dans le même temps, ils étaient également reçus à Bercy pour parler de leurs inquiétudes face à la hausse des prix de l'énergie.

**SEPTEMBRE 2022**

Prix de l'énergie, pouvoir d'achat, changement climatique, le monde de la montagne se veut rassurant avant l'hiver.

**SEPTEMBRE 2022**

Selon Jean-Luc BOCH Président de l'ANMSM, les fournisseurs ont du mal à annoncer un prix à leurs clients car il oscille du simple au double en l'espace d'une journée. Les stations ne peuvent pas signer un contrat avec autant d'instabilité, elles attendent un plafonnement.

**SEPTEMBRE 2022**

Les communes de montagne alertent Bercy sur les risques de l'hiver. La volatilité des prix de l'électricité fait peser une nouvelle incertitude sur la filière déjà éprouvée après deux années de crise sanitaire.

**SEPTEMBRE 2022**

Pour Pierre Vollaire, Maire des Orres et Vice-Président de l'ANMSM, « nous demandons que les stations bénéficient de l'aide de l'État qui prévoit une subvention pour les entreprises dont le coût de l'énergie dépasse 3% du chiffre d'affaires. Cette aide doit être adaptée à l'évolution réelle du coût de l'énergie».

LE FIGARO**SEPTEMBRE 2022**

Les stations de ski, inquiètes du prix très élevé de l'électricité, appellent le gouvernement à valider une proposition européenne de plafonnement du mégawattheure et à les faire bénéficier d'une aide mise en place par Bercy pour les entreprises consommatrices d'énergie.

la gazette**SEPTEMBRE 2022**

Prix de l'énergie : au plan national, l'ANMSM a rencontré plusieurs ministres et des membres du gouvernement pour leur présenter le risque élevé pour les stations, qui constituent le moteur de l'économie des territoires de montagne.

**L'ANMSM DANS LES MÉDIAS**

23

Les Echos**SEPTEMBRE 2022**

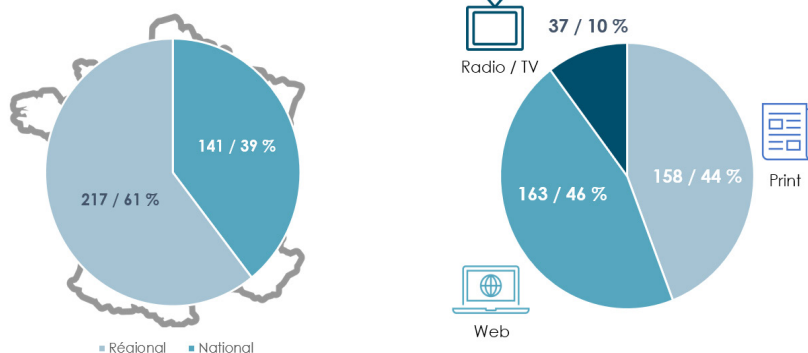
Les patrons des stations ont une écoute attentive de la part du gouvernement. Mercredi Dominique Faure était à l'Assemblée générale de l'ANMSM à Briançon. Deux semaines plus tôt, ils avaient rencontré Caroline Cayeux Ministre chargée des collectivités et le cabinet de Bruno Le Maire.

le dauphiné**NOVEMBRE 2022**

Tarifification des forfaits : selon Jean-Luc BOCH, il faut des textes introduisant des principes de différenciation tarifaire. L'ANMSM travaille avec 80 parlementaires pour être force de proposition sur de futurs amendements.

LES MÉDIAS EN PARLENT

358 retombées presse entre le 1er avril et le 30 septembre ont été recensées permettant de faire connaître très régulièrement l'action de l'ANMSM et les messages des acteurs de la montagne.

**14 OCTOBRE 2022**

En partenariat avec l'AgencedesPyrénées l'anmsm rencontre les Maires des stations des Pyrénées à Foix pour mieux faire connaître l'asso et échanger sur les sujets d'actualité : crise énergétique, saisonniers, mobilité, retenues collinaires
@jl_boch @jprougeaux #PierreBalme

21 OCTOBRE 2022

Au Congrès de l'AnemMontagne l'anmsm participe aux débats sur le #ZAN et la #mobilité. Le Président @jl_boch salue l'action de #JeanineDubié pendant ses 2 ans de présidence et félicite chaleureusement la nouvelle Présidente de l'ANEM @PascaleBoyerEM députée des Hautes-Alpes

2 NOVEMBRE 2022

Auditionné par le groupe d'études Développement économique de la montagne du @Senat présidé par @CyrilPellevat Christophe Aubert Maire des @2ALPES défend une adaptation du #ZAN aux territoires de montagne tout en assurant un équilibre entre économie, écologie et social

RETROUVEZ L'ACTU DE L'ANMSM



Twitter : @anmsm

Newsletter :
l'actualité des stationsInternet : www.anmsm.fr

LA MONTAGNE, ça vous gagne! ET ÇA RECRUTE!

